

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 23.05

Exploitation des services aériens réguliers entre Poitiers (BIARD) et Lyon (SAINT EXUPERY)
Nouvelle consultation organisée dans le cadre et conditions de la procédure d'urgence

Le Comité Syndical dûment convoqué le 8 mars 2023 s'est réuni pour une réunion le 15 mars 2023 à 10h30, dans la salle des délibérations René MONORY à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Léonore MONCOND'HUY, Florence JARDIN, Michel François, Jean-Charles AUZANNEAU, Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Alain PICHON, Sandrine BARRAUD, Jérôme NEVEUX, François BOCK, Gilbert BEAUJANEAU, Jean-Louis LEDEUX, Claude EIDELSTEIN, Isabelle BARREAU
Suppléante : Marie-Renée DESROSES

Etaient Excusés :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaire : Bastien BERNELA ayant donné son pouvoir à Léonore MONCOND'HUY

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Bruno BELIN ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Anthony BROTTIER ayant donné son pouvoir à Alain PICHON

Participaient également à la réunion en qualité de :

Personnels des administrations

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Emmanuel DIAZ-ANILLO, Guillaume BERTHIAS, Stéphanie BOURY

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Thierry POIREAU, Gwenaëlle DUBÉE, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION, Emilie BIGOT

Experts

IENAIR

Jérôme COURTOIS

DCFIP

Aristide Briand

086-200005783-20230315-23_005-DE
Reçu le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023

**Objet : Exploitation des services aériens réguliers entre Poitiers (BIARD) et Lyon (SAINT EXUPERY)
Nouvelle consultation organisée dans le cadre et conditions de la procédure d'urgence**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2006 autorisant la création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après délibération, le Comité Syndical décide :

- **d'approuver le lancement d'une nouvelle consultation organisée dans le cadre et conditions de la procédure d'urgence décidée par délibération du 16 janvier 2023 sur la base de la demande de modification des OSP. Cette consultation pourra être attribuée sous réserve de la publication de ces modifications par arrêté.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nombre de délégués

En exercice : 17

Quorum : 9

Votants : 17

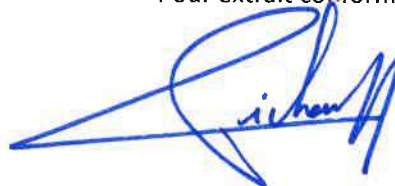
Abstention : 0

Suffrages exprimés : 17

ont voté pour : 17

ont voté contre : 0

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

A blue ink signature, appearing to read 'Alain Pichon', is written over a horizontal line.

Le Président,
Alain PICHON

AR Prefecture

086-200005783-20230315-23_005-DE
Reçu le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD

COMITE SYNDICAL DU SMAPB

Mercredi 15 mars 2023 - 10 h 30

Salle René Monory - Hôtel du Département

RAPPORT DU PRESIDENT

EXPLOITATION DES SERVICES AERIENS REGULIERS ENTRE POITIERS (BIARD) ET LYON (SAINT-EXUPERY).

RAPPORT N°2 TER : NOUVELLE CONSULTATION ORGANISEE DANS LE CADRE ET CONDITIONS DE LA PROCEDURE D'URGENCE

Afin d'assurer la continuité du service public, une nouvelle consultation organisée dans le cadre et conditions de la procédure d'urgence décidée par délibération du 16 janvier 2023 sera lancée dans les plus brefs délais sur la base de la demande de modification des OSP et pourra être attribuée sous réserve de la publication de ces modifications par arrêté.

Le Comité Syndical est invité à approuver le lancement d'une nouvelle consultation organisée dans le cadre de et conditions de la procédure d'urgence décidée par délibération du 16 janvier 2023 sur la base de la demande de modification des OSP. Cette consultation pourra être attribuée sous réserve de la publication de ces modifications par arrêté.

AR Prefecture

086-200005783-20230315-23_005-DE

Reçu le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023